



## Déclaration intersyndicale au CTM JS du 28 juin 2019

### Faire cesser les jeux de dupes

Nous portons des ambitions éducatives. C'est clairement au sein du MEN qu'elles peuvent se déployer. Mais ce gouvernement détourne cette ambition pour diminuer encore plus la surface du service public. Et nous en faisons les frais.

Aujourd'hui, après la circulaire du 12 juin 2019, un constat s'impose : le dogmatisme ultra libéral veut faire disparaître les restes de Jeunesse et Sport ! Ce n'est pas la victoire du pôle éducatif INTERMINISTÉRIEL mais la vente à la découpe au gré des volontés du ministère de l'intérieur et des préfets, variables d'une région à l'autre. C'est la stratégie du Cheval de Troie qui dissémine des particules de professeurs de sport et de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dans les services territoriaux du ministère de l'éducation nationale pour les placer sous l'autorité réelle des préfets. Elle permet à l'ordre préfectoral de prendre pied dans les rectorats, d'entamer encore plus le démantèlement voulu de la sphère publique de l'éducation.

Depuis 2007 la pratique des gouvernements qui se succèdent est invariable : utiliser les dysfonctionnements du système pour « réformer » en démantelant, se servir des mots et des formules pour en renverser les significations. Cette duperie participe de la dégradation sociale et politique. A la Poste, il s'agissait d'allonger les files d'attentes, pour, en s'appuyant sur la demande légitime de service, engager la privatisation.

A Jeunesse et Sports, après les réorganisations, les fusions qui désorganisent tout, notre revendication à réaffirmer la dimension éducative de nos missions, nous voilà placés face à un démantèlement.

**La réforme actuelle est une tromperie éhontée. Elle ne répond en rien – ou si peu et si mal – à notre revendication collective syndicale.**

- Au lieu de créer des services Jeunesse et Sports regroupés et identifiés au sein des rectorats et DSDEN (solution possible de « repli ») d'une part on ampute les formations/certifications en les phagocytant au sein du MENJ et par privatisation de l'habilitation-certification, et d'autre part on vaporise des particules d'agents sur des missions allégées sous la houlette d'un délégué académique régional, vague doublure administrative en marge des préfets dans le rectorat -région académique.
- Au lieu de restaurer la place des personnels JEP et de formateurs dans les CREPS au service des ressources associatives et de l'éducation complémentaire à l'École, on recentre les établissements sur la haute performance et le haut niveau. La formation est livrée au marché.
- Au lieu de porter une ambition éducative dans une société en pleines perturbations consécutives à des mutations sociales, économiques et climatiques inquiétantes, on racornit les personnels techniques et pédagogiques sur un dispositif qui dénature gravement leur métier : le service national universel habillé d'une tromperie supplémentaire via une prétention éducative de pure façade.
- Au lieu de s'appuyer sur les expertises sportives de la moitié de ses cadres et d'une organisation du sport qui a fait ses preuves, pour développer les pratiques

émancipatrices du sport on privatise des emplois, on découpe et on livre les pratiques aux appétits des financiers.

Beaucoup pourrait encore être développé sur le devenir des conseillers techniques sportifs (CTS), sur l'allègement des formations et la privatisation rampante de leurs certifications, sur les volontés des employeurs associatifs de développer une « agilité » de l'emploi favorisant les salaires tirés vers le bas. Beaucoup serait à dire sur l'origine de la nouvelle gouvernance du sport qui dévoie une réforme pourtant nécessaire (car nous ne sommes pas pour le statu quo) sans avoir pris le temps d'une concertation digne de ce nom, ignorant même la complexité des politiques publiques territoriales à fédérer pour ne pas contrarier la fonction sociale et éducative du sport en France.

Pour autant nous ne renonçons pas à faire aboutir les ambitions que portent les collègues que nous représentons.

**Il faut dialoguer, concerter. Nous y sommes prêts. En tout premier lieu avec le ministre de l'Education Nationale au plan national et avec les recteurs au plan local.**

Le gouvernement pratique par circulaires tombées de l'imprimante, par groupes de travail plus ou moins obscurs et arbitrages entre Matignon et l'Elysée. Il n'échange pas, ne concerta pas ou de manière superficielle. Il ne négocie pas, ne recherche pas d'issue délibérée. Et le ministre de l'Education Nationale reste silencieux. Les méthodes de concertation sont à retravailler pour les mois à venir.

**Nous nous inscrivons dans la volonté de produire et contribuer entre autres à :**

- Constituer des pôles Jeunesse et Sports dédiés au sein des services territoriaux de l'Education nationale (rectorats et DSDEN) et affecter l'ensemble des personnels Jeunesse et Sports des actuelles DR/DD (y compris les CTS) au niveau du rectorat
- Créer des instances de dialogue social spécifiques
- Transférer la GRH de tous les personnels relevant du champ Jeunesse et Sports à la DGRH de l'actuel MENJ (y compris CREPS et établissements, personnels de support)
- Reconnaître pleinement la mission éducative complémentaire à l'Ecole sous tous ses aspects sans détourner les professeurs de sport et CEPJ vers des missions prétendument pédagogiques que le service national universel veut revendiquer.
- Trouver une issue acceptable pour les CTS leur permettant, à l'issue d'un moratoire d'ici à 2025, de conserver un statut d'agent public de l'Etat avec des conditions de mise à disposition adaptées au cadencement des olympiades.
- Travailler les multiples conséquences d'une nouvelle gouvernance du sport d'inspiration ultralibérale qui en l'état ne peut que déstabiliser le modèle sportif français avec une conception descendante en silos ignorante des territoires.
- Transférer dans un BOP unique et spécifique les moyens du Sport et de la Jeunesse
- Une réorganisation territoriale qui doit s'opérer dans le cadre du respect des statuts de l'ensemble des personnels et des modalités d'organisation du travail des PTP (décrets statutaires, missions éducatives, temps de travail, article 10, etc.) sans mobilité géographique imposée.
- Récupérer des moyens administratifs correspondants à ce qu'ils étaient en 2010. Clarifier rapidement la situation des collègues intégrés dans les corps des ministères sociaux.